



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE PETITE
CAMARGUE

N° 15 / Avril 2013

Agir ensemble

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE

Sommaire

Conseils communautaires
Les infos en bref
P. 4-5

Dossier
**La réforme des rythmes
scolaires**
P. 6-7-8

Cahier détachable
Le guide des collectes
P. 9-12

Entretien
Caroline Riffard
Directrice de Pôle Emploi
à Vauvert
P. 13

Portrait
Benoît Hornecker
Directeur général de l'Union
des Distilleries
de la Méditerranée
à Vauvert
P. 14

Métier
Alain Fournier
Photographe de nature
P. 15

*Restaurant scolaire
du centre de loisirs de Vauvert*

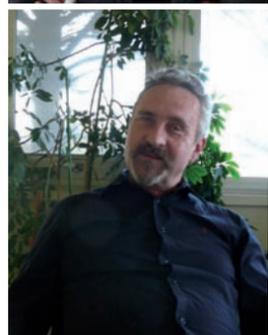


Pages

- 3 Edito** de la présidente Reine Bouvier
- 4 - 5 Conseils communautaires** : les infos en bref
- 6 - 7 - 8 Dossier** : la réforme des rythmes scolaires en Petite Camargue. Les grandes lignes de la réforme et propos des acteurs concernés
- 9 - 12 Cahier détachable** : le guide pratique des collectes et des déchèteries. Toutes les informations nécessaires à la bonne utilisation de ces services
- 13 Entretien** : Caroline Riffard, directrice de Pôle Emploi à Vauvert. Une jeune femme pleine d'énergie qui ne jure que par l'anticipation et l'esprit de service public
- 14 Portrait** : Benoît Hornecker, président de Union des Distilleries de la Méditerranée (ex-Finedoc) à Vauvert. Strasbourgeois d'origine, mais latin par le cœur. Un passionné de billard et de distillation
- 15 Métier** : Alain Fournier, photographe de nature (Le Cailar). Un autodidacte, plusieurs fois primé, dont l'objectif capte les animaux, les paysages ou les gens d'une manière magistrale et émouvante
- 16 - 17 - 18 Zoom** : tourisme, Ecole de musique, environnement, travaux de restauration etc.
- 19 Agenda** : l'Ecole intercommunale de musique en concert, expositions à la capitainerie du port de plaisance de Gallician etc.

Martine Gazzera

Agent du service Environnement, Martine Gazzera nous a quitté dans la nuit du 25 mars. Profondément attristés par ce départ prématuré, les élus, ses collègues de travail et amis honorent le courage et la témérité dont elle a fait preuve dans ce long périple à travers la maladie qui l'affectait. C'est un grand vide qu'elle laisse ce jour, en emmenant avec elle son professionnalisme, sa créativité et son grand sens de l'humour. Choyée, soignée, accompagnée par ses enfants, sa famille et ses amis, c'est dans une immense bulle d'amour qu'elle s'est envolée, bulle qui atteste de la femme aimante qu'elle a été.



Le 27 mars dernier, le conseil a adopté à l'unanimité le budget primitif pour 2013 de la Communauté de communes de Petite Camargue. Je vois dans ce vote un triple motif de satisfaction. D'abord, cette unanimité doit être interprétée comme une preuve de maturité de notre regroupement intercommunal : l'intérêt général prime désormais sur

l'intérêt de clocher. Chaque élu municipal montre ainsi sa capacité à élever sa réflexion à un niveau supérieur, le niveau « communautaire », où se situent aujourd'hui les véritables enjeux de l'aménagement du territoire et du développement local, même si toutes et tous demeurent, bien sûr, fortement attachés à la commune qui reste la cellule de base de notre démocratie.

La seconde raison de se réjouir est l'atteinte de l'équilibre budgétaire sans recours à une augmentation de l'impôt. Le conseil n'a ainsi pas dévié de sa ligne, constamment observée depuis 2002. Avoir pu maintenir le cap par gros temps est sans aucun doute appréciable.

Enfin, ce budget 2013 permet de maintenir un effort d'équipement conséquent. Ce dernier porte d'abord sur les zones d'activités économiques avec 4 205 577€, l'emploi étant reconnu comme la préoccupation première des habitants. Le montant total des investissements inscrits s'élevant à 5 631 962€, des travaux de voirie pourront être réalisés à hauteur de 365 000 €. Une large part de ce programme sera consacrée à l'aménagement du chemin des Courlis à Aimargues. Les crédits dédiés aux bâtiments communautaires d'un montant de 123 285€ donneront notamment le coup d'envoi pour la réalisation d'une nouvelle école de musique. La restauration scolaire n'est pas oubliée pour autant, avec 65 600€. De même, l'environnement se voit affecter 73 825€ afin de poursuivre l'effort de sécurisation des déchèteries, l'aménagement d'abris pour conteneurs et l'installation des réseaux de l'aire de broyage des déchets verts. Naturellement, rien de tout cela n'aurait été possible sans un souci de veiller scrupuleusement et en permanence à l'endiguement des charges de fonctionnement et sans une politique d'endettement qui s'est toujours voulu prudente et mesurée.

Reine Bouvier

*Présidente de la Communauté de communes de Petite Camargue
Maire de Le Cailar*



Brèves infos...

Conseils communautaires en bref....



Développement économique

Zac Côté Soleil à Vauvert

• La Société Immobilière européenne des Mousquetaires (Intermarché) se porte acquéreur des dernières parcelles à commercialiser suite au désistement de Sportimmo. Déjà présent sur le site, elle propose des garanties financières et un projet intéressant avec des conditions plus avantageuses, conformes aux objectifs de la ZAC.

L'ouverture d'Intermarché et de sa galerie marchande aura lieu au mois de juin 2013.

• Signature d'une convention précisant les conditions de versement à la SE-

GARD d'une avance de trésorerie de 1 100 000 euros ainsi que les conditions de son remboursement.

• Le principe d'acquisition d'un macro lot destiné à accueillir des activités artisanales auprès de l'aménageur de la ZAC La Farigoule à Aubord a été entériné. Cette création avait été approuvée en octobre 2012 par le conseil municipal de la commune dans le cadre du nouveau collège.

Emploi

Reconduction du poste de Chargé Emploi/Formation, compte tenu des résultats positifs obtenus par l'accompagnement mise en place depuis 2006.

Maison de la Justice et du Droit

La Communauté de communes de Petite Camargue adhère au Conseil départemental d'accès au droit du Gard. L'objectif est notamment de pérenniser une permanence spécialisée en droit du travail dans les locaux de la Maison de la Justice et du Droit de Vauvert.

Environnement

Les habitants de Générac pourront continuer d'utiliser la déchèterie communautaire de Beauvoisin grâce au renouvellement de la convention avec Nîmes Métropole.

Tourisme

• Une modification du calendrier de la perception de la taxe de séjour ainsi que celle des tarifs applicables aux hébergements non classés et non labellisés ont été votées. Un plan de financement pour la mise en accessibilité du système d'alarme et de sécurité au centre d'Hébergement de groupe La Petite Camargue à Vauvert a été mis en place.

• Demandes de subventions auprès des fonds LEADER au titre de la requalification et de mise en tourisme du port de plaisance de Gallician, ainsi que de la mise en accessibilité du centre d'hébergement de groupe La Petite Camargue à Vauvert.

Ecole intercommunale de musique

Le projet de construction d'une nouvelle école de musique à Vauvert n'a pas été abandonné, bien au contraire. Les élus ont confirmé la construction du nouvel établissement sur la friche de l'ancien collège. Le bâtiment devrait comporter 750 m² de surface utile et disposer d'environ 50 places de parking. La commune de Vauvert sera sollicitée pour la cession du terrain d'emprise nécessaire à titre gratuit.

EHPAD de Beauvoisin

Signature d'une convention avec l'EHPAD « Résidence Petite Camargue » pour le remboursement de charges liées à l'ouverture de cet établissement et avancées par la Communauté de communes. Le Conseil de communauté, dans le cadre d'un partenariat avec le CHU de Nîmes, avait mis en place un Etablissement Public Autonome destiné à gérer l'EHPAD. Afin que son ouverture se fasse dans les meilleures conditions possibles, le budget de l'EPCI avait pris en charge diverses opérations financières transitoires.

Débat d'orientation budgétaire 2013

Le budget primitif 2013 doit être voté au plus tard le 15 avril prochain. Le délai a été prolongé de 15 jours, l'État n'étant pas en mesure de donner plus rapidement les bases pour le calcul des dotations. Un point qui, d'ailleurs, ne facilite pas l'élaboration du budget. Globalement, les aides de l'État sont attendues à la baisse, pour cause de rigueur budgétaire et de maîtrise des dépenses publiques. Une situation qui incite Reine Bouvier, présidente de la Communauté de communes, à être prudente en élaborant avant tout un budget « sincère ». « L'an dernier sur les 900 000 euros prévus de l'État, seuls 600 000 ont été versés. 300 000 euros en moins, ce n'est pas rien », a-t-elle relevé. « On nous demande de voter un budget à l'aveugle, avec des chiffres que l'État ne nous donne pas réellement. C'est insupportable. »

Ce contexte toujours aussi contraignant ne doit pas faire fléchir en 2013 la ligne de conduite précédemment adoptée par les élus. Il s'agit de réaffirmer les

objectifs suivants : persister dans une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement de façon à ne pas augmenter la pression fiscale sur les entreprises et les ménages (sauf à poursuivre le processus de lissage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères), ainsi que donner la priorité en matière d'investissement à l'aménagement des zones d'activités économiques où l'aménageur, la Ségard, rencontre des problèmes de trésorerie. La présidente a souligné néanmoins la bonne situation financière de la collectivité avec un excédent de fonctionnement l'an dernier. Le maire de Vauvert, Gérard Gayaud, ainsi que celui d'Aimargues, Jean-Paul Franc, regrettant cette prudence, ont demandé davantage d'engagements sur les investissements au regard notamment des rentrées espérées des taxes assises sur l'activité économique. Ces élus estiment que ce poste peut être augmenté d'un million d'euros. Reine Bouvier a rappelé qu'une prochaine commission des finances est prévue avant le vote du budget et qu'une "rediscussion" pourra avoir lieu.



Les cinq municipalités de la Communauté de communes se sont prononcées pour l'application de la réforme scolaire à la rentrée 2014. Même si ce domaine n'est pas à ce jour une compétence communautaire, les élus ont échangé ensemble sur leur vision de cette réforme, et ont fait émerger des solutions à une nouvelle demande de l'état lourde de conséquences. Il nous a semblé important d'informer tous les habitants du territoire sur les points principaux de cette réforme et de donner la parole à certains acteurs de la vie scolaire.

Quel est le cadre imposé par la réforme ?

La procédure

L'organisation nouvelle de la semaine scolaire, se décidera localement (horaires journaliers de classe et de périscolaire, durée de la pause méridienne). Toutefois, elle est soumise à l'accord du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) qui vérifiera sa cohérence par rapport aux directives ministérielles.

Le décret prévoit le passage de toutes les écoles aux nouveaux rythmes dès 2013. Dans ce cas, la commune percevra durant un an une aide de l'Etat de 50 euros par enfant scolarisé.

Toutefois, un maire peut demander le report de la mise en application en septembre 2014. C'est cette deuxième option qui a été choisie par tous les maires de notre territoire.

La mise en application

Dès la mise en place de la réforme, la journée d'un écolier pourra se partager en deux temps :

Le temps d'enseignement

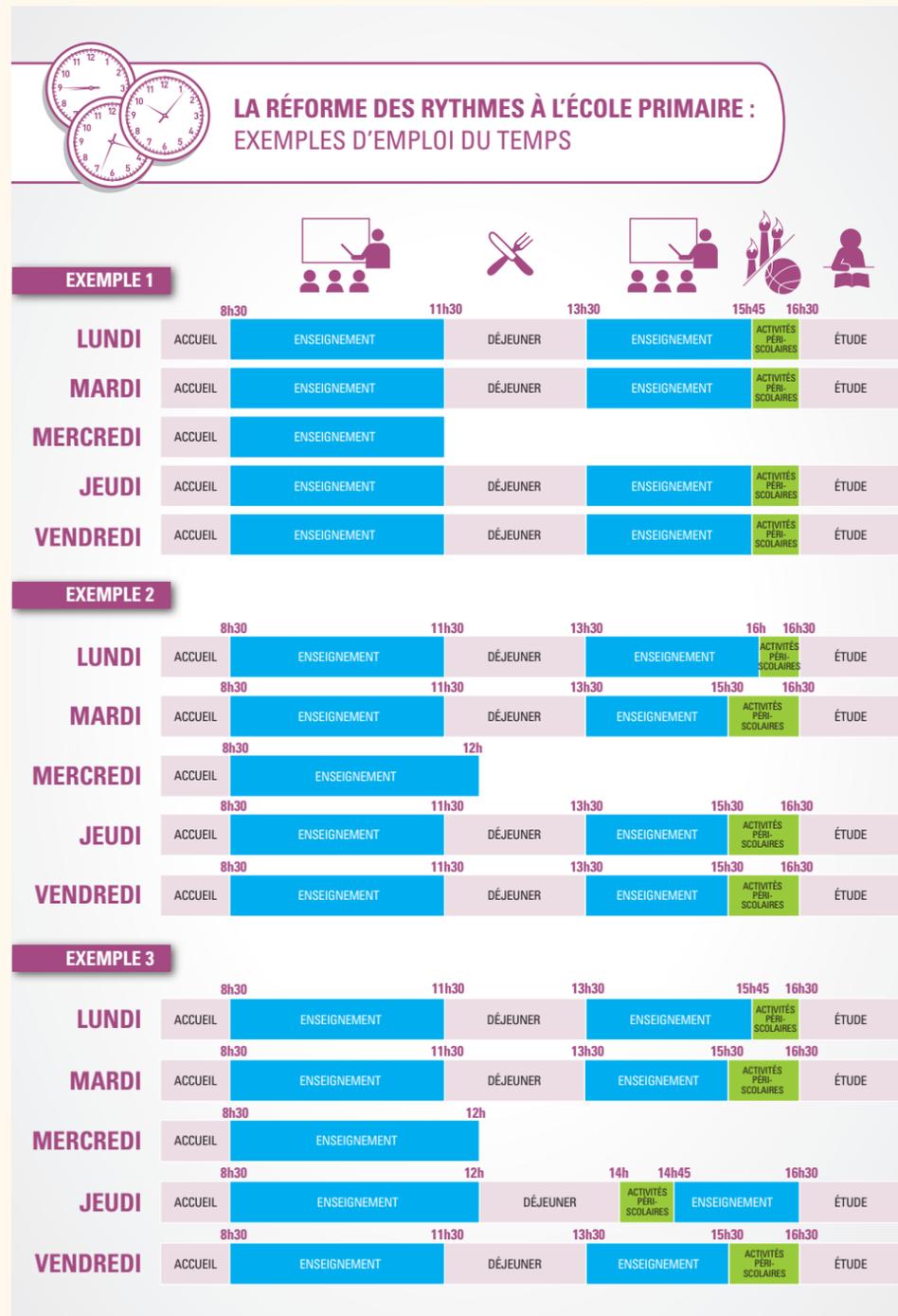
Les 24 heures d'enseignement seront dorénavant réparties sur 9 demi-journées

- La demi-journée supplémentaire sera de préférence un mercredi matin, mais elle peut aussi être un samedi matin par dérogation
- La durée d'enseignement journalière ne pourra excéder 5h30 d'enseignement et 3h30 d'enseignement maximum pour une demi-journée
- La pause méridienne (midi) ne peut être inférieure à 1h30 mais elle peut faire plus
- Les heures de début et de fin de classe sont décidées localement. Elles peuvent rester identiques, ou changer à l'occasion de la réforme



Philippe Guyon
Directeur de l'École intercommunale de musique de Petite Camargue

« Actuellement, le mercredi matin, nous accueillons des élèves du primaire et des maternelles. Les 15 salles sont occupées. Donc nous allons être obligés de répartir ces heures de formation sur les autres jours de la semaine. Cela pourra se faire si les enfants ont la possibilité de sortir de l'établissement scolaire vers 15h30 ou 16h00. Mais ils devront être accompagnés par un adulte (parent ou animateur). Il y a également la possibilité du samedi matin. Il faut à ce moment là que les enseignants de l'école de musique soient disponibles ainsi qu'un membre de la famille. Pour l'instant, rien n'est arrêté ».



Source : Education nationale



Jean-Paul Franc Maire
d'Aimargues.
Vice-président communautaire

« Cette réforme va augmenter la durée du temps passé à l'école et les enfants devront se lever un matin supplémentaire dans la semaine. On peut donc s'interroger sur le bien être de l'enfant et la réussite dans sa scolarité. Des réunions de concertation ont eu lieu avec les directeurs des écoles primaires et maternelles. Tous ont été unanimes pour le report de cette réforme. Les parents d'élèves ont également estimé que sa mise en place était trop précipitée, et mal préparée. Cette nouvelle organisation va avoir des incidences sur les garderies périscolaire, et péri - éducatives et des embauches seront nécessaires. L'estimation chiffrée du volet financier sera de 140€ par enfant (550 enfants sont concernés), alors que l'état financera cette réforme à hauteur de 50€. Le budget estimé (non prévu) est de 50 000€, ce que la commune ne peut se permettre. L'incertitude quant au nombre d'enfants attendu sur le temps périscolaire est également à prendre en compte. Pour toutes ces raisons, le conseil municipal, à la majorité, a convenu qu'il serait prudent de repousser cette réforme pour mettre en place une organisation cohérente dans l'intérêt des enfants, en y associant tous les partenaires (enseignants, parents, associations) pour la rentrée 2014 ».



La gratuité des activités périscolaires n'est pas non plus obligatoire. Elles se déroulent sous la responsabilité des collectivités et doivent s'inscrire dans un Projet Educatif Territorial. Il s'agit d'un projet issu de la concertation des différents acteurs (parents enseignants, municipalité, associations) qui délimite le rôle de chacun, l'organisation générale et le contenu de ces activités.

- A l'occasion de la réforme des rythmes scolaires, une circulaire de la cohésion sociale (jeunesse et sport) a allégé le taux d'encadrement pour les activités périscolaires :
1 adulte pour 14 enfants en maternelle.
1 adulte pour 18 enfants en élémentaire. ■



Nicolas Dardevet
Chef de service
de la restauration scolaire

« Nous accueillons les enfants pendant la pause méridienne de 1h30 à 2h00 selon les écoles et nous les ramenons à leur établissement scolaire après le repas. En principe, la réforme ne touchera pas l'organisation actuelle car les enfants n'ont pas classe le mercredi après-midi. Néanmoins, si on doit servir des repas, cela coûtera forcément plus cher à tout le monde (usager et collectivité), 1 jour de plus équivaut à 25% de plus à la fois pour les usagers (+130 € par an et par enfant qui fréquente le restaurant scolaire tous les jours) et pour le service (plus de denrées alimentaires, de frais de fonctionnement, plus d'horaire de personnel pour les agents contractuels), cela pourrait nous conduire à servir près de 40 000 repas de plus par an en sachant que pour la Communauté de communes, le coût résiduel d'un repas après participation des usagers est d'environ 5.63€ (chiffre 2011) soit un surcoût prévisionnel d'environ 225 000€. D'autres part, il conviendra d'organiser correctement le départ des enfants après le service ».

Le temps du périscolaire

Le périscolaire est placé sous la responsabilité des collectivités territoriales. Ce temps périscolaire doit permettre à l'enfant de bénéficier d'activités sportives ou culturelles (musique, sport, activités diverses...)

La présence de l'enfant n'y sera pas obligatoire, les familles pourront reprendre leurs enfants après la classe.

Toutefois, comme il est stipulé dans le dossier de presse du Ministère, qu'« aucun enfant ne devra être laissé sans solution de prise en charge avant 16h30 ».

Guide des services des déchets, collectes et déchèteries

Ce guide a pour objectif de vous donner les quelques informations pratiques nécessaires à la bonne utilisation de ces services en fonction de votre commune de résidence.

Pour toute question ou information complémentaire, n'hésitez pas à contacter notre service environnement qui est à votre entière disposition.

706 Avenue Ampère – Zone Industrielle

30600 Vauvert

Tél. 04 66 51 19 21.

E mail : environnement@cc-petitecamargue.fr



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE PETITE
CAMARGUE

Agir ensemble

AIMARGUES

Déchèterie de la Ginouze

Route du pont de l'hôpital
Ouverte du mardi au samedi
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Tél. 06 24 54 62 51

Ramassage des encombrants et des branchages

- **Les encombrants** sont ramassés les jeudis des semaines paires
- **Les branchages** sont ramassés les jeudis des semaines impaires

AUBORD

Déchèterie,

celle de Beauvoisin est la plus proche du lundi au samedi
de 8H30 à 12H00 à 14H00 à 17H30
Tél. 04 66 01 22 14

Ramassage des encombrants et des branchages

- **Les encombrants** sont ramassés les mercredis des semaines paires
- **Les branchages** sont ramassés les Mercredis des semaines impaires

BEAUVOISIN

Déchèterie du Grand Chemin

du lundi au samedi
de 8H30 à 12H00 à 14H00 à 17H30
Tél. 04 66 01 22 14

Ramassage des encombrants et des branchages

- **Les encombrants** sont ramassés les lundis des semaines paires
- **Les branchages** sont ramassés les lundis des semaines impaires

Les feuilles et l'herbe doivent être misent en sac, les branches coupées à moins 1m50 et attachées

LE CAILAR

Déchèterie du Gravas

Route du pont des Tourradons du mardi au samedi
de 8H30 à 12H00 à 14H00 à 17H30
Tél. 04 66 88 56 97

Ramassage des encombrants et des branchages

- **Les encombrants** sont ramassés les vendredis des semaines paires
- **Les branchages** sont ramassés les vendredis des semaines impaires

VAUVERT

Déchèterie du Fiaou

Zone Industrielle du lundi au samedi
de 8H30 à 12H00 à 14H00 à 17H30
Tél. 04 66 88 32 26

Ramassage des encombrants et des branchages

- **Les encombrants** sont ramassés les mardis des semaines paires
- **Les branchages** sont ramassés les mardis des semaines impaires

OM : Ordures Ménagères
CS : Collecte Sélective des emballages ménagers

Zones	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
AIMARGUES						
Bacs à sortir la veille au soir						
Centre Ville	OM		OM	CS		OM
Lotissement		OM		CS		OM
Ecarts Nord (Dir. A9)		OM		CS		
Ecarts Sud (Dir. St Laurent)				CS	OM	
HLM	OM		OM	CS		OM
AUBORD						
Centre ville et lotissements	OM		CS		OM	
Ecarts	OM		CS			
Commerces		OM	CS		OM	
BEAUVOISIN						
Centre Ville	OM		CS + OM 20h			OM
Lotissement	OM		CS		OM	
Ch de Beauvoisin			CS		OM	
Collecte le soir à partir de 18 heures						
Ecarts + Franquevaux		CS	OM			
LE CAILAR						
Centre ville	OM		OM	CS		OM
Lotissements		OM		CS		OM
Ecarts		OM		CS		
VAUVERT						
Quartiers	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
Bacs à sortir pour 18 heures						
Centre Ville	OM		OM	CS	OM	
HLM			CS			
Lotissement Est	OM			CS	OM	
Lotissement Ouest	OM	CS			OM	
Ecarts nuits (Madagascar, Ch des Plaines)			OM	CS		
Gallician	OM	CS			OM	
Bacs à sortir la veille au soir						
HLM	OM		OM		OM	
Ecarts (St Sauveur, Ch Canaux, Moulin de l'Aure et d'Etienne, Banleine, Massacre, Vistre, Ch Aussellon, Rte Aimargues)	OM	CS				
La Rouvière		CS			OM	
Montcalm / Sylvérial		OM		CS	OM	
La Costière		OM		CS		
La Laune			OM	CS		



Info Pratiques

• Collecte des Ordures Ménagères

Les ordures ménagères doivent être déposées en sacs fermés dans les bacs verts.

Sont interdits dans les bacs verts :

- les déchets volumineux (trop grands pour le bac)
- les déchets toxiques (batteries, piles, pots de peinture...)



• Collecte sélective

Ayez le geste tri ! Jetez vos emballages dans la poubelle bleue ! Carton, tétra / Flaconnages plastiques / Conserves / Journaux Magazines

Sont notamment interdits :

- les barquettes polystyrène
- les pots de yaourts, les verres
- tout ce qui n'est pas un emballage



• Points verre

Plus de 110 points verre sont répartis sur la Communauté de communes.

Sont autorisés : le verre d'emballage seulement (bouteilles, pots et bocaux hors bouchons).

Sont interdits : le pyrex, la céramique, les vitrages, et tout ce qui ne rentre pas dans l'orifice de la colonne. Ces déchets doivent être apportés aux déchèteries ou déposés dans les ordures ménagères.



• Encombrants et branchages

La Communauté de communes de Petite Camargue organise des collectes uniquement sur rendez vous

Pour vous inscrire, contactez le Service Environnement de la Communauté de Communes de Petite Camargue

Tél. 04 66 51 19 21



• Déchèteries

Les 4 déchèteries sont accessibles gratuitement à tous les particuliers de la Communauté de communes sur présentation d'une carte qui est établie lors de la première visite (se munir d'un justificatif de domicile qui permettra d'établir cette carte). Les professionnels doivent acheter au 706 Avenue Ampère des tickets afin de pouvoir jeter leurs déchets issus de leurs activités en déchèterie.

Merci de bien vouloir :

- o Trier vos déchets en fonction des bennes
- o Respecter les consignes de tri
- o Laisser le quai propre après utilisation

Les déchets acceptés :

- Bois, carton, encombrants
- Ferrailles, gravats, végétaux
- Déchets électriques et électroniques (repris par la majorité des distributeurs)
- Déchets dangereux des ménages (tout emballage et produit étiqueté dangereux : piles, pots de peintures, batteries, huiles et filtres de vidange, aérosols)



Entretien Caroline Riffard

Directrice de Pôle emploi à Vauvert



En avril 2012, l'agence Pôle emploi avec sa quarantaine d'agents, ouvrait ses portes à Vauvert. A sa tête aujourd'hui, Caroline Riffard, venue apporter et transmettre ses diverses expériences acquises sur le terrain à Alès (son dernier poste), Lunel, Istres et Marseille.

Rencontre avec une jeune femme remplie d'énergie, pleinement consciente de sa mission de service public envers les demandeurs d'emploi.

Quel est le bilan de l'agence Pôle emploi après une année d'ouverture ?

C'est tout d'abord un bilan chiffré. Il démontre l'impact de l'agence depuis août 2012 sur le territoire de Petite Camargue, Terre de Camargue et Rhône-Vistre-Vidourle. Nous avons conduit 26 000 entretiens, reçu 28 000 visites, davantage qu'à Nîmes, et nous avons récolté 4 000 offres d'emploi dont 90 % ont été satisfaites. Alors oui, on peut en déduire que nous sommes sur un bassin dynamique.

Pour quelle raison ?

Ici, le travail saisonnier est le point fort de la région. Dans le contexte actuel, c'est une opportunité non négligeable, même si ce n'est pas facile, mais cela permet d'ouvrir ses droits. D'ailleurs, les Forums de l'Emploi de Vauvert et du Grau-du-Roi ont rencontré un vrai succès. En revanche, il y a une réelle difficulté, c'est le manque de qualification du public. Donc nous travaillons beaucoup sur la formation.

Comment avez-vous été accueillie par les acteurs locaux ?

Auparavant, on se regardait de loin et nous fonctionnions d'une manière trop institutionnelle. La proximité a amélioré les choses ! Tout en gardant nos propres missions, il existe aujourd'hui une vraie complémentarité entre La Maison de l'Emploi et de l'Entreprise, la Mission Locale Jeunes, Cap emploi, la Communauté de communes et Pôle emploi. C'est fondamental, sinon, nous serions entrés dans une logique concurrentielle qui ne peut être que néfaste.

Quelles sont vos principales actions communes ?

Bien sûr les Forums de l'Emploi. Celui du Grau-du-Roi nous a permis de lancer le Job Dating, ces entretiens d'embauche limités à 7-10 minutes qui favorisent les rencontres et les dialogues. Pour les Emplois d'avenir, la Mission Locale Jeunes est largement intervenue et nous travaillons également tous ensemble sur le recrutement pour Intermarché à Vauvert. En ce moment, nous nous occupons de mettre en place les formations pour répondre à la demande que va offrir les chantiers du contournement ferroviaire pour la LGV. Dès que nous avons une opportunité, nous essayons d'anticiper sur l'offre d'emploi. C'est primordial. ■



Emplois d'avenir et contrats de génération

• *Les emplois d'avenir intéressent les jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés), peu ou pas diplômés. En CDI ou en CDD d'au moins 3 ans, ces contrats comportent tous un volet formation. Les employeurs concernés ont une activité du secteur dit non-marchand, à utilité sociale avérée ou faisant partie des secteurs prioritaires identifiés comme susceptibles d'offrir des perspectives de recrutement durables. L'aide de l'Etat s'élève à 75 % d'un SMIC brut à temps plein.*

• *Le contrat de génération on été créés début mars 2013. Objectif : permettre à tous les employeurs de droit privé d'anticiper les nombreux départs et arrivées sur le marché du travail d'ici à 2020 en répondant à 3 critères majeurs : l'emploi des jeunes en CDI, le maintien dans l'emploi ou le recrutement des seniors et la transmission des compétences et des savoir-faire.*

Renseignements : Pôle Emploi, Mission Locale Jeunes, Maison de l'Emploi et de l'Entreprise.

Portrait Benoît Hornecker

Directeur général de l'Union des Distilleries de la Méditerranée à Vauvert



En 2008, le groupe UDM (Union des Distilleries de Méditerranée) est né du rapprochement de distilleries coopératives viticoles : FINEDOC à Vauvert (30) et VAL D'HERAULT à St André de Sangonis (34) et SFD (Société Française de Distilleries) à Vallon Pont d'Arc (07) et Olonzac (34). Le groupe UDM compte aujourd'hui 5 sites de productions Exercice 2011 – 2012

Entrées de matières premières :
200 000 tonnes de marcs
340 000 hl de vins
CA : 50 M€
Zone de collecte : 2 510 caves coopératives et 2 700 particuliers
Effectif : 200 salariés (dont 50 à Vauvert)



L'Union des Distilleries de la Méditerranée, plus connue dans la région sous le nom de Finedoc, est dirigée depuis janvier 2012 par Benoît Hornecker. Un alsacien de 59 ans, qui a choisi très tôt de s'investir dans l'agro alimentaire en raison des enjeux nutritionnels et environnementaux dans le monde.

« J'aime les mots rares »

Il porte une petite barbichette qui le fait ressembler à un héros d'Alexandre Dumas, son regard est vif, et parfois, son sourire vient contrebalancer le sérieux de ses propos. Un très léger accent, ponctuant quelquefois ses phrases, confirme son origine alsacienne. « J'ai appris le français à l'âge de cinq ans, auparavant je m'exprimais en dialecte ». Ce qui ne l'empêche pas d'apprécier la littérature au point de lire Don Quichotte de la Manche en version originale et l'intégralité des Mille et une Nuits pendant des mois. « J'aime les mots, je suis un défenseur des mots rares ». Il se décrit comme « un latin qui se cache ». « Les latins sont rebelles par nature, les alsaciens sont carrés, ordonnés à l'extrême, ce qui peut devenir très contrariant ! ».

Première échappée belle

Il a donc quitté l'Alsace sans regret. Première échappée belle donc dans le Jura où Benoît Hornecker fait ses armes dans une entreprise de collecte de miel, puis il file en Champagne pour être directeur dans une multinationale américaine d'ingrédients à base de légumes. Plus tard, c'est la Normandie, chez Lunor (fournisseur de légumes sous vide). En 2011, il monte sa propre société de management avant d'être recruté comme directeur général de l'Union des Distilleries de la Méditerranée à Vauvert. « La boucle est bouclée, dit-il. Etudiant, j'ai travaillé dans une cave viticole à Aspères ».

Les sous produits de la vigne

« La vraie valeur ajoutée de la distillerie de Vauvert, explique-t-il ensuite, c'est le traitement des sous produits de la vigne en créant de nouvelles ressources », le marc (les peaux pressées), les lies de vin (les fonds de cuves). Le but est donc les valoriser au mieux. Résultat : la production de biocarburants, d'alcool de bonne qualité (la filiale UFAB fabrique 80.000 hl de brandies par an), le reste allant vers l'industrie. Les pépins de raisins séchés sont eux triturés à Béziers pour donner de l'huile raffinée, les peaux de raisin rouge sont transformées en colorant naturel pour les boissons sans alcool. Sans oublier les antioxydants, l'acide tartrique (pain), les bases pour l'alimentation animale et les engrais minéraux. Bref, de quoi passionner ce joueur passionné de billard français et grand amateur de randonnée. ■

Métier Alain Fournier

Photographe de nature

Alain Fournier mène une double vie. Salarié dans un magasin de sport nîmois depuis une vingtaine d'années, ce cailaren de 42 ans arrache du temps au temps pour arpenter la planète muni de son appareil photo, réaliser des reportages pour des revues spécialisés et compte déjà plusieurs livres à son actif.



Le dernier des Mohicans

Drôle d'oiseau que ce baroudeur invétéré, dont la rencontre avec un héron cendré le long de la canalette de l'étang du Charnier près de Gallician, déclancha chez lui le déclic ultime pour faire de la photo animalière. « Jusque-là, je me contentais d'immortaliser mes voyages, afin de laisser une trace ». Que ce soit aux Etats-Unis, le Népal, la Tanzanie où il n'hésite pas à gravir le Kilimandjaro, puis plus tard la Turquie, l'Ecosse, la Guyane, la Tunisie, l'Egypte. « Petit, à trop lire Jack London, Kessel et Kipling, je me prenais pour le dernier des Mohicans, rêvant d'arpenter des étendues sauvages », dit-il. La tête dans les étoiles, mais les pieds sur terre, la vie d'Alain Fournier balance entre son métier de vendeur qui lui permet d'économiser et l'appel du grand large, de la photo et de l'amour des animaux.

De l'argentique au numérique

Son premier appareil, c'est son grand-père qui lui offre. Un Minolta X-500. Ce réflex l'accompagnera pendant des années avant qu'il ne passe de l'argentique au numérique. « Je suis complètement autodidacte, j'ai tout appris sur Internet en passant des heures sur des logiciels de photo pendant un an ». Un apprentissage



mâtiné de sa propre expérience qui lui permet de réaliser des reportages et de sortir deux livres avec un autre photographe Thierry Vezon, « Camargue, une terre de liberté » (2010, Editions Déclics) « Camargue sauvage » (2011, Editions Biotope). Il réalise seul « Mercantour » (2011, Editions Déclics). « J'y suis allé au bluff, car je n'avais que très peu de photos. Du coup, je n'ai eu que trois mois pour le faire et l'hiver était précoce ! » Beaucoup de stress, mais une certaine fierté comblée. Et un superbe ouvrage à la clé.

La ronde des festivals

Devenu professionnel, ses photos de nature et animalières où le travail sur la lumière et l'environnement reste fondamental, font la

ronde des festivals et reviennent souvent primées. Les flamants, les cigognes blanches, les aigrettes garzette de Camargue, côtoient le balbuzard pêcheur du Sénégal, les singes de Thaïlande, les ours de Finlande ou les bœufs musqués de Norvège. Des heures d'affût, 12 kg de matériel sur le dos, 3 à 4 kg au bout des bras, « de quoi se les flinguer quelquefois ». Aujourd'hui, ce sont les insectes qui sont visés. Ceux du Sud de la France. Papillons, libellules, grillons, virevoltent devant son objectif, aux premières lueurs du jour avant que l'atmosphère ne se réchauffe. Demain, c'est sûr, il retournera en Afrique de l'Est. Là où les éléphants, les rhinocéros et les zèbres sont rois. ■



Environnement

Point diagnostic verre

Dans l'objectif d'optimiser et d'étudier le rendement des colonnes à verre (une centaine actuellement réparties sur les cinq communes), le SITOM Sud Gard propose la mise en place d'un diagnostic jusqu'à cet été. Avec l'accord des élus, cette étude se divise en plusieurs étapes : tout d'abord, répertorier chaque colonne et en analyser le tonnage (donc la productivité), puis envisager, pour les colonnes peu productives, un déplacement, puis l'élaboration de communications pour sensibiliser les résidents au tri du verre et amoindrir les quantités de verre jetées dans les ordures ménagères (+ de 300 tonnes par an). Il est enfin prévu d'équiper les quartiers non pourvus, les débits de boisson ainsi que tout les secteurs producteurs de verre.

Vandalisme dans les déchèteries

Malgré la présence de clôtures et de por-

tails sur les quatre déchèteries de la Communauté de communes, le vandalisme sévit et s'accroît : ces lieux sont régulièrement fracturés, le matériel volé et les bennes à fer pillées, ce qui représente un véritable préjudice. Afin de palier à ces dégradations, les déchèteries sont désormais équipées de systèmes d'alarmes, et pour une d'entre elle, de caméras. Ce nouvel équipement est un moyen de dissuasion et de sécurisation qui permettra également aux gardiens de travailler plus sereinement. ■



Restauration scolaire

Bilan 2012. Total repas servis : 181 156 repas : +1.5% (+ 2 666 repas) par rapport à 2011, dont 142 133 repas pour la restauration scolaire : +8.8% (+11 583 repas) et 39 023 repas en prestations de service : -18.6 % (- 8 917 repas) : baisse liée à l'arrêt du service aux crèches et à la non sollicitation de la Manadière.

4 emplois d'avenir ont été recrutés dans le service. Jérémy Borie : veilleur de nuit Hébergement de groupe, Sara Parrini : agent de service restauration (animation, surveillance, nettoyage) et Hébergement de groupe (nettoyage des locaux), Anastasia Sanchez : agent d'accueil Hébergement de groupe (accueil des groupes,



devis et réservations) et agent de service restauration (animation, surveillance, nettoyage), Pascal Caizergues : agent technique restauration et Hébergement de groupe (livraison de repas, maintenance et entretien des restaurants scolaires et des cuisines, entretien des espaces verts, maintenance et entretien des chambres de l'hébergement). Formations suivies : premiers secours, hygiène et sécurité, animation, bureautique, plomberie, électricité, relation avec le public. ■



Tourisme

Bilan de la saison 2012

La fréquentation sur le territoire de Petite Camargue a été en hausse, malgré une saison touristique mitigée sur le département du Gard selon l'étude annuelle du Comité Départemental du Tourisme. Fin août, l'Office de Tourisme montre une progression de 7% (5 279 visites) par rapport à 2011. Le Point Info a également connu une hausse de 7% sur ses 3 mois d'ouverture avec 5 567 personnes contre 5 188 en 2011. On peut noter une forte hausse de 40% au mois de septembre, comme à l'Office, également en hausse ce mois-ci : 4 870 personnes au 25/09/2012 pour un total de 5 279 personnes sur l'année 2011.

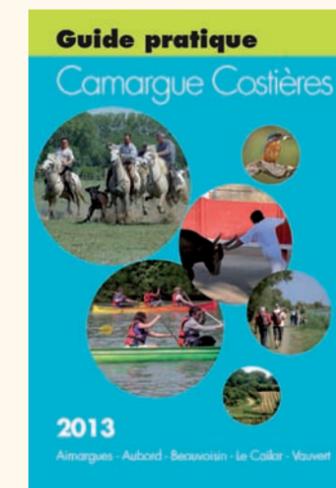
• Fréquentation étrangère

L'Office de Tourisme et le Point Info ont vu passer en 2012 environ 30% d'étrangers avec 12% à l'OT et 46% au PI. On note une augmentation de la fréquentation des Allemands, des Belges et des Anglais. La nationalité prépondérante au PI reste pour

l'instant l'Allemagne (643 visites) alors qu'à l'OT il s'agit du Royaume Uni (150).

• Le guide pratique 2013

Cette nouvelle édition réunit toutes les offres touristiques des partenaires de l'Office de Tourisme de Vauvert et de Petite Camargue : des activités de loisirs, hébergement, savoir-faire ou restauration. Randonnées à pied, en VTT, à cheval, balades



en calèche, découvertes des manades de taureaux, pêche, visites de domaines viticoles, gastronomie locale et produits du terroir, notre pays se vit en toute saison !

• Les sentiers de randonnée

Un cabinet d'études, GEO SCOP, a été mandaté afin de faire un état des lieux des tracés et équipements existants, et de proposer des modifications et des itinéraires. La dernière phase va permettre le démarrage des travaux nécessaires pour obtenir le label « Gard Pleine Nature ». Un travail avec l'Agence de Développement Touristique du Gard, a débuté au mois de mars sur l'édition du carto-guide dans la collection « Espaces Naturels Gardois ». La finalisation de ce projet est prévue pour septembre 2013.

• Les meublés saisonniers



L'Office de Tourisme de Petite Camargue et la communauté de communes publient un petit guide pratique sur le métier d'hébergeur : le cadre fiscal par M. Laurent Puech de la CCI de Nîmes, le classement préfectoral avec M. Franc Barreda de la Direction LR, la garantie, le développement et la promotion de l'activité avec les labels avec Gîtes de France et Clésvacances. ■

Zoom

Retour sur l'actualité

Travaux de rénovation au CFPPA de Vauvert

Mme Reine Bouvier, présidente de la Communauté de communes de Petite Camargue, Michel Ughetto, directeur départemental du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole du Gard ainsi que Jean-Paul Corompt, directeur général des services de l'EPCI et Christian Etard, responsable des services techniques, ont visité les locaux rénovés de l'antenne de Vauvert dirigée par Sylvie Meisselle. Les travaux, effectués par la Communauté de communes, ont permis une mise aux normes en réalisant un accès pour personnes handicapées, une nouvelle installation électrique ainsi qu'un rafraîchissement des peintures du bâtiment. Rappelons que le CFPPA est un centre public à l'échelle départementale qui a deux activités sur Vauvert au 240 rue Carnot : un centre de formations professionnelles dépendant du lycée agricole de Rodilhan et un centre de bilans. ■



Forum pour l'emploi saisonnier

La présidente de la Communauté de communes, Reine Bouvier, était présente au Forum de l'emploi agricole le 28 février dernier à Vauvert. Au total, ce sont 650 offres d'emplois saisonniers que huit entreprises du secteur agricole ont proposées sur le territoire de Petite Camargue jusqu'à Saint-Gilles. Organisé par la Maison de l'Emploi et de l'entreprise Vidourle Camargue, Pôle Emploi et la Mission Locale Jeunes, ce forum a permis aux employeurs et aux personnes en recherche d'emploi de prendre contact rapidement. ■



Aimargues la médiévale

Des trésors archéologiques ont été mis à jour par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) sur le futur chantier de la ligne de contournement Nîmes-Montpellier du TGV (Oc'Via construction), à Aimargues : deux anciennes nécropoles, l'une de 800 tombes, l'autre de 400 (le très bon état de conservation des squelettes s'explique par la nature du sol (argile), ainsi que les fondations de deux églises édifiées l'une sur l'autre. 450 vestiges de fosses à grains et légumineuses ont également été mis au

jour ainsi que les soubassements de maisons. «Il s'agit d'un site exceptionnel dont les vestiges les plus anciens remontent au VIIe siècle. C'est le premier village médiéval découvert en Languedoc, en dépit de tous les travaux qui ont pu être réalisés depuis 30 ans», a confié Odile Maufra de l'INRAP, qui travaille sous la direction de la Drac (Direction régionale des affaires culturelles). Toutes les belles pièces qui seront trouvées pourront aller au musée de Nîmes ou de Lattes. Une visite du chantier a été organisée le 7 avril dernier pour le plus grand plaisir du public. ■

L'agenda

Demandez le programme !

L'école intercommunale de musique de Petite Camargue en concert

Dimanche 14 avril à 17h00

Concert de l'Harmonie Départementale des Jeunes.

Auditorium Pitot du Pont du Gard

Vendredi 19 avril à 20h30

Concert rencontres de guitares
Temple de Mus

Concert des élèves 2013

Vendredi 24 mai à 20h30

Salle Lucien Dumas à Aimargues

Samedi 25 mai à 17h30

Salle du Hangar à Aubord

Dimanche 26 mai à 17h30

Salle Lapéran au Cailar

Vendredi 31 mai à 20h30

Salle Bizet à Vauvert

Samedi 1^{er} juin à 17h30

Salle Bizet à Vauvert

Dimanche 2 Juin à 17h30

Salle Mistral à Vauvert



• Directrice de la publication :

Reine Bouvier

• Rédacteur en chef :

Franck Florent

• Rédaction et coordination :

Florence Castelnau-Mendel, chargée de communication

• Conception, réalisation :

Stella' Communication (04 67 69 02 38)

• Impression :

Impact Imprimerie (04 67 02 99 89)

• Tirage :

12 500 exemplaires

• Crédits photos :

Simon Baudouin (Syndicat mixte de la Camargue gardoise), Alain Fournier (www.alain-fournier.fr), services de la Communauté de communes, Office de Tourisme, services des communes.

• Dépôt légal à parution

• ISSN : 1636-0516

• N° 15 Avril 2013

Autres concerts

Samedi 1er juin à 20h30

Concert Harmonie Départementale des Jeunes.

Théâtre d'Alès

Vendredi 7 et mercredi 12 juin à 20h30

« Les Misérables » de Victor Hugo, par l'atelier théâtre de RIVES, les chorales et l'orchestre symphonique de l'Ecole de musique.

Festival «Théâtre jeunesse amateur»

Collège La Vallée Verte de Vauvert.

Dimanche 16 juin à 17h00

Salle du Hangar à Aubord

Fête de la musique 2013

Vendredi 21 juin à Vauvert, Le Cailar, Aimargues

Samedi 22 juin à Aubord

Dimanche 23 juin à Beauvoisin

Remise des diplômes

Vendredi 28 juin à 19h00

Pot de l'amitié avec les élèves et les parents.

Cour de l'Ecole de musique à Vauvert

A 21h30

Concert des groupes de rock de l'Ecole de musique.

Centre culturel Robert Gourdon à Vauvert

Stage de Jazz 2013

Du lundi 1er au dimanche 7 juillet

Mardi 2, mercredi 3, jeudi 4 juillet

à 21h00

Soirées « Jam Sessions »

Dimanche 7 juillet à 14h00

Concert des stagiaires

Renseignements

Ecole de musique de Petite Camargue

Bd Jean Moulin – 30600 Vauvert

Tél. 04 66 88 87 40

Site : www.petitecamargue.fr

Atout Fil 2013 : « Les 4 éléments »

Samedi 13 avril 2013

27^{ème} édition du Défilé concours d'art porté

Renseignements

Centre Culturel Robert Gourdon

Tél. 04 66 88 23 63

Tarifs : 14 € et 9 €

Expositions au Port de plaisance de Gallician

Du 29 mars au 21 avril

Bernadette Jahan (peinture figurative à l'huile, pastels et couteau)

Marius Changeat (peinture figurative inspirée par les paysages et les fleurs)

(Vernissage le 29 mars)



Du 25 avril au 19 mai

Sandra Coassin (écriture picturale à la limite de l'abstraction)

(Vernissage le 26 avril)



Du 24 au 28 mai

Ecole de Gallician

(Vernissage le 24 mai)

Du 31 mai au 30 juin

Florence Astié (un art nourrit d'émotions fulgurantes, résolument atypique)

(Vernissage le 31 mai)

Renseignements

Capitainerie du Port de plaisance

Route des Etangs

30600 Gallician

Tél. 04 66 73 34 50

AIMARGUES - AUBORD - BEAUVOISIN - LE CAILAR - VAUVERT

www.petitecamargue.fr

